

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES
(Deuxième lecture) - (n° 3303)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 138

présenté par
M. Flajolet, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 47

Dans l'alinéa 9 de cet article, après le mot « L. 213-9-3 », supprimer les mots :
« , L. 213-10 à L. 213-10-12 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.